

Image not found or type unknown



Droit du travail et mannequin

Par **reubeucca**, le **17/04/2010** à **12:20**

Bonjour,rrrnJe suis étudiante, et je fais partie de l'organisation du Gala de mon école. Nous souhaitons réaliser un défilé amateur durant cette soirée. Les mannequins qui défileront seront donc des étudiantes et non des mannequins professionnelles (liés à une agence de mannequin). L'organisation d'un tel évènement est-il illégal?rrrnMerci beaucoup.